



www.ciel-longueuil.org

Le boisé de Maricourt : un écosystème précieux à conserver

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique
de l'Agglomération de Longueuil sur :

Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

13 septembre 2013

Document préparé par :

Amélie Boisjoly-Lavoie
Monique Hains
Lauriane Lynch
Ghyslain Pothier

Avec l'aide de :
Geneviève Audet
Monique Gagnon
Tommy Montpetit

Présentation de Ciel et Terre

Ciel et terre est un organisme environnemental à but non lucratif (OBNL) fondé en 1995 qui œuvre principalement sur la Rive-Sud de Montréal. La protection des milieux naturels a depuis longtemps été un dossier important pour *Ciel et Terre*. En 2003, il a collaboré, avec la *Coalition Verte*, à la mise sur pied des *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* (PPÉAM), qui compte plus de 100 partenaires, incluant 17 partenaires municipaux, dont la Ville de Longueuil, la Ville de Montréal et son agglomération. Les PPÉAM, auxquels se sont joint la *Fondation David Suzuki* et *Nature Action Québec* travaillent à la concrétisation d'une ceinture et trame verte et bleue pour la grande région métropolitaine. *Ciel et Terre* a notamment réalisé, depuis 2004, des inventaires annuels des habitats de reproduction de la rainette faux-grillon en Montérégie et travaille à la conception des plans de conservation.

SAD à Saint-Hubert : boulevard Moïse-Vincent et boisé de Maricourt

On peut dire que dernièrement, la Ville de Longueuil en a impressionné plus d'un avec ses projets et ses réalisations pour l'environnement. Bientôt, les Longueuillois pourront s'enorgueillir d'habiter une ville durable.

Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) proposé en juin 2013 par l'Agglomération de Longueuil semble suivre la même lignée. *Ciel et Terre* se réjouit de l'orientation qui veut favoriser le développement du transport en commun et la mobilité active : cela servira tant à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens qu'à préserver l'environnement.

Cependant, lors de la présentation en juin dernier, nous avons constaté que le projet de prolongement du boulevard Moïse-Vincent à Saint-Hubert faisait toujours partie du SAD. Ce boulevard serait parallèle à l'autoroute 30, derrière les industries qui longent cette voie rapide. Il servirait à offrir une voie inter-municipale alternative à l'autoroute 30, entre les pôles que sont les Promenades St-Bruno et le Quartier DIX30 et serait essentiel à la mise sur pied d'un service de transport collectif entre ces deux pôles. Pourtant, l'utilisation de l'autoroute 30 est toute désignée pour assurer le déplacement d'un point à l'autre. Et si l'on tient absolument à éviter l'autoroute, il suffit d'effectuer un petit détour dans le secteur résidentiel de St-Hubert, ce qui n'est pas un obstacle majeur à l'implantation d'un trajet d'autobus, s'il est vraiment nécessaire entre ces deux pôles.

Ciel et Terre s'oppose à la construction du boulevard Moïse-Vincent, car il est impossible de le faire sans détruire le boisé de Maricourt. Celui-ci s'étend du boulevard Grande-Allée au sud, pratiquement jusqu'au boulevard Wilfrid-Laurier (116) au nord, longeant les industries qui bordent l'autoroute 30. Il forme un corridor boisé unique de 300 à 400 m de largeur. Ce corridor pourrait constituer un élément majeur dans le projet de trame verte et bleue pour la région métropolitaine.

Nous nous devons de rappeler que ce boisé abrite une population de *Rainettes faux-grillons*, ainsi qu'une multitude d'espèces fauniques et floristiques importante à préserver. Il s'agit d'un milieu d'une grande richesse biologique qu'il serait inacceptable de sacrifier pour un boulevard supplémentaire, voir excédentaire. D'autant plus qu'un de ses pôles serait le Quartier DIX30, loin d'être un exemple positif en termes d'aménagement du territoire, lorsqu'on prône le développement durable. Est-il encore nécessaire de poursuivre dans cette voie?

Biodiversité à protéger

En 1992, le Canada a ratifié la *Convention sur la diversité biologique* (CDB), s'engageant ainsi à protéger sa biodiversité. L'application de ce traité international passe nécessairement par les Villes/municipalités qui gèrent le développement de leurs territoires. L'Agglomération de Longueuil a une responsabilité certaine en ce sens.

La portion Sud du Québec est l'une des régions possédant la plus grande diversité biologique en Amérique du Nord. Elle recèle également la plus forte concentration d'espèces animales et végétales en danger de la province. Or, ses milieux naturels sont en déclin constant, de plus en plus menacés et morcelés. Ils approchent des seuils de non-retour dans bien des cas. Il est donc primordial, non seulement de conserver les écosystèmes existants, mais également de favoriser les liens entre eux, la connectivité. En somme, il faut retisser un réseau pour assurer la viabilité des milieux naturels et de leur faune. Ces liens écologiques vont du verdissement urbain, aux passages fauniques, en passant par la végétalisation de bandes riveraines, etc. Le vaste projet d'une trame verte et bleue en Montérégie va dans ce sens.

Une valeur inestimable

Les écosystèmes rendent des services inestimables, tant d'un point de vue écologique (protection de la vie en général sur terre), que d'un point de vue axé sur l'humain (qualité de vie et santé physique/psychologique). Ils servent notamment à capter les gaz à effet de serre, prévenir les inondations et les sécheresses, filtrer l'air et l'eau, maintenir une diversité biologique, diminuer les îlots de chaleur, favoriser la pollinisation et permettre les contacts humains-nature.

Un besoin criant pour les citoyens

Toronto, Ottawa et Vancouver conservent et protègent de vastes étendues de boisés, forêts, milieux humides et cours d'eau sur leurs territoires. Des millions de citoyens profitent d'un accès à la nature pour des loisirs ou activités traditionnelles.

Dans cet ordre d'idée, nous nous interrogeons sur la volonté des villes à vouloir faire disparaître à tout prix les quelques espaces verts restants, alors même qu'ils sont de plus en plus en demande et utilisés par la population. Les gens AIMENT les rues pleines d'arbres, les espaces verts et la proximité de milieux naturels plus importants. C'est « vendeur » pour une ville et ça le restera. On n'a qu'à mentionner les succès de fréquentation du parc Michel-Chartrand dans l'arrondissement Vieux-Longueuil et du parc de la Cité dans Saint-Hubert. Nombreux sont ceux qui voudraient habiter près de tels milieux naturels. Et combien d'enfants n'ont aucun accès à la nature – déficit nature -, contrairement aux générations précédentes ? De grandes métropoles comme Paris et New York ont des projets « fous » pour ramener des parcelles de nature en ville. Pourquoi, au Québec, vouloir détruire ce qui est encore là et qui ajoute une valeur certaine à nos environnements urbains?

Le PMAD de la CMM

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en 2011 par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit l'établissement d'une trame verte et bleue pour la grande région métropolitaine qui inclut la protection et la mise en valeur des bois d'intérêt métropolitains. Le plan d'action 2012-2017 inclut cinq projets de corridors et de parcs, ainsi que l'atteinte de 30% de couvert forestier. Conserver les milieux naturels qui ont « survécu » au développement nous semble une priorité. Un écosystème précieux comme le boisé de Maricourt à Saint-Hubert doit être protégé.

Liens pertinents

[Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie, présenté à l'arrondissement de Saint-Hubert, 2008](#)

<http://mddefp.gouv.qc.ca/faune/publications/plan-rainette-st-hubert.pdf>

PMAD de la CMM :

http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf

Mouvement Ceinture verte : www.ceintureverte.org

Pièce jointe

[La Ceinture et Trame Verte et Bleue](#), Conférence publique, 11 septembre 2013
Nature-Action Québec, Mouvement Ceinture Verte, Fondation Cowboys Fringants,
Fondation David Suzuki